

dépôt de cet amendement a été repoussé. Nous arrivons ensuite à la session de 1925, juste avant les élections générales. Mon honorable ami de York-Ouest (sir Henry Drayton) a présenté un amendement, regrettant que les taxes n'eussent pas été diminuées davantage. Puis, en 1925, nous avons eu des élections générales et, dans le pays tout entier, la doctrine de protection a été de nouveau prêchée par les honorables députés de la gauche, mais quand ils sont revenus ici en 1926, est-ce qu'ils ont offert un amendement basé sur la protection? Ils en ont offert un, mais en quoi consistait-il? Nous avons entrepris de réduire les droits sur les automobiles. Leur amendement n'était pas basé sur une politique de protection, mais dirigé simplement contre la ligne de conduite que nous avons adoptée. Ils ont prétendu que nous avions énoncé une politique quand nous avons nommé une commission du tarif pour enquêter avant de réduire le tarif et ils ont protesté en disant qu'avant de présenter à la Chambre une révision quelconque du tarif des automobiles, nous aurions dû obtenir l'approbation de la commission. Aujourd'hui, quand nous nous présentons devant la Chambre avec un tarif révisé basé sur les conclusions de la commission, nos amis se plaignent de ce que nous avons consulté cette commission. D'autres élections se sont produites en 1926 et, de nouveau, on a parlé de protection. Après les élections de 1926, et quand ils avaient tant parlé de protection durant toute la campagne, est-ce qu'ils ont offert un amendement appuyant leur politique fiscale? Pas du tout; ils ont laissé la session s'écouler sans un seul amendement. Cette année, ils nous présentent un amendement de l'ancien modèle, un amendement rempli de regrets amers, mais qui ne contient pas un mot de cette politique fiscale sur laquelle ils sont censés s'unir et pas un mot de leurs convictions réelles. Cela ressemble à ces mascarades de la veille de la Toussaint, quand les garçonnets parquent les rues avec des masques. Nos amis de la gauche arrivent avec un amendement qui n'est qu'un masque, quelque chose d'assez beau à voir—comme il était agréable d'entendre cet après-midi le discours du chef de l'opposition—mais, si vous arrachez le masque, on trouve, comme les honorables députés le savent bien, le vilain visage de la protection pour des intérêts particuliers dont les honorables députés de la gauche se sont si constamment occupés. Permettez-moi un mot, monsieur l'Orateur, en réponse aux remarques du chef de l'opposition, cet après-midi, touchant la commission du tarif. Je crois voir que sa principale objection à cette commission est le fait que son président, M.

[Le très hon. Mackenzie King.]

Moore, a été candidat aux dernières élections générales et que, par conséquent, on n'aurait pas dû lui confier ce poste. Je peux dire qu'il y a dans ses remarques quelque chose d'injurieux non seulement pour M. Moore, mais pour tous les députés, quand on vient dire que, parce qu'un gentilhomme s'est porté candidat au Parlement, il se trouve éliminé du nombre des candidats à un poste que le Gouvernement peut donner. M. Moore a été nommé au poste de président de la commission consultative du tarif et des impôts, poste qu'il occupe avec autant d'habileté que d'impartialité, parce qu'il est bien connu comme économiste possédant des qualités exceptionnelles. Je me souviens que, lorsqu'il fréquentait l'université de Toronto, il était à la tête de sa classe, remportant les bourses et les degrés qui étaient donnés au cours de science politique. Subséquemment, il a eu un poste de professeur d'économie politique à l'université et, depuis cette époque, il a fait une étude toute spéciale de ces questions. Ensuite, comme mon honorable ami le sait, il a été l'un des rédacteurs, sinon rédacteur en chef du *Monetary Times*, journal qui était considéré comme l'un des premiers journaux financiers du Canada. Son expérience en affaires,—et mon honorable ami en a parlé cet après-midi,—était de nature à lui donner de hautes connaissances dans les hautes affaires; des connaissances utiles dans sa fonction actuelle.

L'hon. M. BENNETT: C'est un coulissier et un coulissier détestable.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je pourrais répondre à mon honorable ami que je pense...

M. MCGIBBON: Quel est son casier judiciaire.

M. L'ORATEUR: Silence!

Le très hon. MACKENZIE KING: On devrait être très prudent quand on critique au Parlement un fonctionnaire public qui ne peut se défendre. M'est avis que si nos honorables vis-à-vis ont quelque reproche à exprimer relativement à la compétence de M. Moore pour cet emploi et en particulier aux prétendues circonstances qui le rendraient impropre à le remplir, ils seraient bien avisés de monter à une tribune publique et de fournir à M. Moore l'occasion de se défendre.

L'hon. M. BENNETT: Ils le feront.

Le très hon. MACKENZIE KING: Quand un fonctionnaire public n'est pas en mesure de répondre à n'importe quelle accusation inconsiderée lancée contre lui, ce genre d'accusation devrait tomber à plat en cette enceinte. En critiquant la nomination de M. Moore,